

Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20240710-2024-143-Al Date de télétransmission : 18/07/2024 Date de réception préfecture : 18/07/2024

Animations du 13 juillet 2024

Décision n°2024-143

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, la volonté de la Municipalité d'organiser un ensemble d'animations familiales, conviviales et festives à l'occasion de la Fête Nationale le samedi 13 juillet 2024 sur l'Esplanade de la salle G .Philipe, dit le Tapis Vert.

CONSIDERANT, la proposition de LA LUNE DANS LES PIEDS, domiciliée 6, bd André Bassée 94120 Fontenay-sous-Bois et représentée par M. Franck LAMY, Président

DECIDE

D'AUTORISER le règlement de ladite prestation d'un montant total de :

- 11 512,79 euros nets : Onze mille cinq cent douze euros et soixante-dix-neuf centimes (toutes taxes comprises).

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

10/07/2024

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte Geneviève des Bois,

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération